

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022 DÉLIBÉRATION N°2022-044

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai à vingt heures et trente minutes.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, en application du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la loi n°2020-1379 du 24 mai 2022 s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Franck FONTAINE, Maire.

Séance retransmise sur
<https://www.facebook.com/mezieres78.fr>

Date de convocation et d'affichage : 24 mai 2022

A été élue secrétaire : Isabel BENTO

Présents : M. Franck FONTAINE, M. Arnaud PASDELOUP, Mme Jessica DROUET, M. Jocelyn MARCQ, Mme Fatima EL HOUARI, M. Sébastien MARTIN, M. Jacques VARLET, Mme Isabelle ANQUETIN, Mme Corinne RINGEVAL, Mme Isabel BENTO, M. Vincent PLANCHE, M. Adam BAKRACLIC, M. Frédéric BRECQUEVILLE, M. Guillaume CHABRIER, Mme Emmanuelle AVRIL, Mme Zohra IHMAD, M. Joseph DAAH, Mme Dina VAREJAO, Mme Jade MOUTON-GODDET, M. Thomas HALBERSTADT, Mme Laure NOLD, Mme Nelly GAULT et M. PINCHAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- Mme ARCHAMBAULT a donné pouvoir à M. FONTAINE
- M. CHEVILLAT a donné pouvoir à M. VARLET
- M. ADICHANE a donné pouvoir à Mme GAULT
- Mme GALLE

Votants : 26

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CARTE IMAGINE R – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7,

VU les conditions tarifaires et le projet de contrat tiers payant proposé par le groupement d'intérêt économique Comutitre pour l'année scolaire 2022-2023,

VU l'avis de la commission « Scolaire Enfance et Jeunesse » du 16 mai 2022,

CONSIDÉRANT que la possession d'une carte de transport Imagine R est un préalable incontournable et nécessaire pour tout étudiant méziérois dès son entrée au collège,

CONSIDÉRANT à ce titre que la municipalité entend poursuivre son accompagnement aux familles méziéroises en prenant à sa charge une partie du coût de cet abonnement annuel,

CONSIDÉRANT que le montant de l'abonnement pour l'année scolaire 2022-2023 est identique à celui de l'an passé,

A L'UNANIMITÉ : acte des modalités de participation communale aux abonnements Imagine R des élèves méziérois dès leur entrée au collège pour l'année scolaire 2022-2023 suivantes :

- Adhésion au choix n°3 du contrat avec le GIE Comutitre, soit une prise en charge du prix du forfait à hauteur de 95 € par titulaire d'une carte Imagine R.

Pour extrait conforme,
Fait Mézières-sur-Seine, le 02/06/2022



Le Maire,

Franck FONTAINE.